

MADAGASCAR - UE : DES ACCORDS COMMERCIAUX DIFFICILES À INTÉGRER

EN 2016, UNE AVANCÉE SIGNIFICATIVE DANS L'INTÉGRATION DE L'ACCORD DE PARTENARIAT ÉCONOMIQUE INTERMÉDIAIRE (APEI) PAR MADAGASCAR DEVRAIT ÊTRE ENREGISTRÉE. L'INDICATEUR À SURVEILLER EST ÉVIDEMMENT LE MANQUE À GAGNER EN TERMES DE RECETTES DOUANIÈRES SUR LES TRANSACTIONS AVEC L'UNION EUROPÉENNE, CE QUI SIGNIFIE QUE LES ABAISSEMENTS TARIFAIRES PROFITENT RÉELLEMENT AUX ENTREPRISES.

HERIZO ANDRIANARIJONA

4 6 milliards d'ariary, c'est le montant estimé du manque à gagner que devrait enregistrer les autorités douanières en 2016 sur les échanges avec les pays de l'Union européenne. L'impact de l'APEI sur l'économie de Madagascar reste limité mais on note un progrès puisque l'abaissement tarifaire accordé est plus important. Cela traduit une augmentation des volumes de l'importation de biens ou matière première d'Europe par les entreprises. L'objectif de cet accord avec l'UE est en effet de permettre aux entreprises malgaches de s'approvisionner à moindre coût en matières premières, produits intermédiaires ou produits finis sur les marchés européens.

Pour les investisseurs et les opérateurs économiques, les opérations sont sécurisées, stables et prévisibles, étant garanties par les termes d'un APE. Ce dernier est donc censé garantir à long terme les avantages en termes d'échanges commerciaux entre Madagascar et l'UE. Les entreprises malgaches bénéficient aussi d'avantages préférentiels en étant exportatrices. Les entreprises franches exportent selon des règles d'origine simplifiées et améliorées. Pour qu'un produit textile soit déclaré comme

ayant une origine malgache, il suffit qu'il y ait eu transformation à Madagascar.

La Grande Ile bénéficie d'un quota de 10 000 tonnes de thon qui peuvent entrer sur le marché européen avec une franchise de droits de douanes, quel que soient les lieux de pêche. Les offres de Madagascar comprennent d'ailleurs un accord sur la pêche qui couvre la pêche marine, le développement de la pêche continentale et de l'aquaculture. Cette filière fait l'objet d'un cadre de coopération avec l'UE.

2014 - 2016, UN DÉBUT MITIGÉ

La date de la mise en application de l'APEI par Madagascar a été prévue le 01 janvier 2013. Dans une période de transition au cours de laquelle les incertitudes politiques et économiques pesaient sur les coopérations. Une demande d'ajournement d'un an a été négociée. Officiellement donc, les accords avec l'UE sont applicables depuis le 1 janvier 2014. Durant les deux premières années, les entreprises de Madagascar n'ont pas réellement profité des avantages de l'APEI.

Il est clair que l'APEI ne génère pas autant d'échanges commerciaux qu'espérés et il est

Montant trimestriel (en milliard ariary) des pertes en droits et taxes selon la préférence tarifaire

Préférence tarifaire	2014 T1	2014 T2	2014 T3	2014 T4	Total 2014	2015 T1	2015 T2	2015 T3	2015 T4	Total 2015	2016 T1
COMESA	5,5	6,5	6,3	8,3	26,6	6,4	7,5	9,3	11,9	35,1	8,2
SADC	3,4	4,4	5,7	6,8	20,3	6,4	7,5	7,9	9,8	31,7	9,3
APEI	0,0	0,0	0,1	0,1	0,2	0,3	0,6	0,9	1,1	2,9	1,8
COI	1,5	2,2	2,2	2,4	8,3	0,9	1	1,7	2	5,6	1,5
Ensemble	10,4	13,1	14,2	17,6	55,4	14,1	16,6	19,8	24,8	75,3	12,6

FACILITÉ ELARGIE DE CRÉDIT : IL RESTE ENCORE DES ÉTAPES À FRANCHIR

Un accord avec le Fonds Monétaire international contribue à réduire considérablement le risque-pays. Les bailleurs de fonds ainsi que les investisseurs sont plus enclins à prêter de l'argent et à investir dans le pays. Des efforts restent à faire par la partie malgache pour obtenir un accord définitif du Conseil d'administration du FMI.



PATRICK IMAM,
REPRÉSENTANT RÉSIDENT DU FMI

“La question du Code de la Communication n'est pas du tout du ressort du FMI dont le mandat consiste principalement à veiller sur la stabilité macroéconomique et financière des pays membres. L'adoption ou non dudit Code n'aura aucun impact sur l'approbation ou non du FEC par le Conseil d'Administration.”

Le gouvernement et le FMI viennent d'achever une série de discussions pour trouver un accord, six ans après l'interruption du précédent. Qu'en est-il exactement ?

A l'issue de la mission, et sur la base des évaluations et consultations menées avec les autorités durant deux semaines, les deux parties s'étaient convenues que Madagascar est éligible à un concours financier au titre de la Facilité Elargie de Crédit (FEC) pour la période 2016-2019. Et ce pour un montant de 200 millions de DTS, environ 310 millions de dollars, à décaisser en sept tranches sur la base des progrès réalisés qui seraient évalués semestriellement.

Néanmoins, cette éligibilité doit encore obtenir l'aval du Conseil d'Administration qui est prévu de tenir sa réunion vers la fin du mois de Juillet prochain pour examiner le dossier de Madagascar. La tenue de la réunion est, cependant, conditionnée par deux principales conditions : la réalisation par les autorités de différentes actions préalables et la présentation d'une assurance ferme de financement pour le budget de cette année. Les conditions préalables, qui sont destinées à confirmer la volonté de l'Etat d'aller de l'avant dans la mise en œuvre des réformes incluant, entre autres, la soumission au Parlement d'un projet de Loi des Finances Rectificatives pour l'année 2016 ; l'augmentation des tarifs de l'électricité ; et la soumission au niveau du Parlement des projets de loi sur la création des “pôles anti-corruption” et la déclaration du Patrimoine.

Quels sont les points que le FMI souhaite voir améliorés dans la politique économique du pays ?

Il s'agit d'abord de consolider les efforts de collecte des recettes, dont la tendance à la baisse a été renversée depuis l'année dernière, à travers un élargissement de l'assiette fiscale, un renforcement des mesures administratives et une meilleure collaboration entre les Douanes et les Impôts. Puis, il faut poursuivre les efforts pour améliorer la qualité et la composition des dépenses publiques en limitant notamment les transferts aux entreprises d'Etat déficitaires et aux caisses de retraite, en consacrant beaucoup plus de ressources aux dépenses sociales et d'infrastructures.

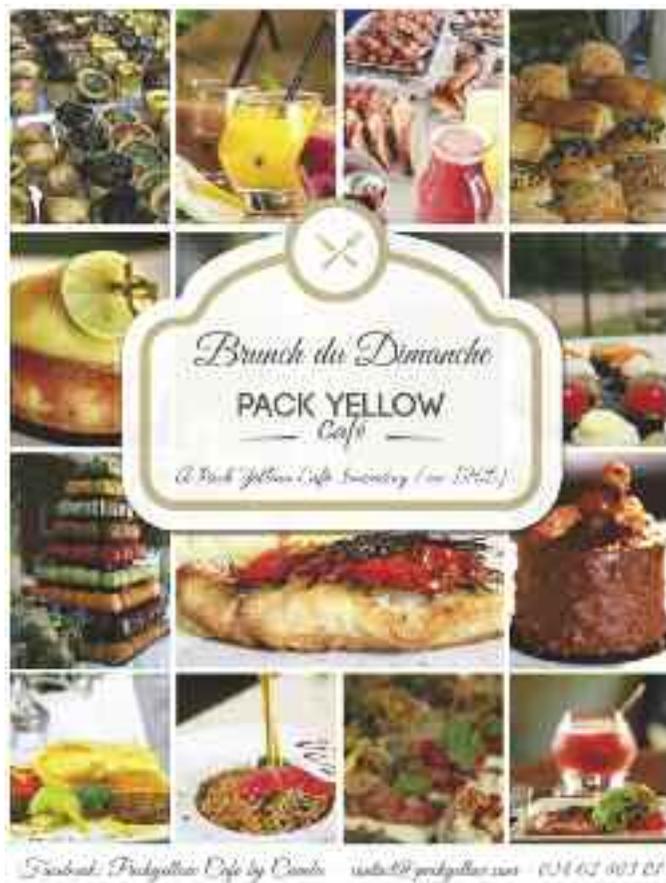
L'effort de l'Etat doit aussi se concentrer sur la viabilisation financière des entreprises d'Etat. Pour Air Madagascar, jusqu'ici les stratégies semblent aller dans le bon sens et connaissent des avancées rapides. La situation de la JIRAMA est beaucoup plus compliquée avec des problèmes de gestion et de gouvernance bien enracinés. L'Etat a déjà commencé les réformes et a approuvé une augmentation des tarifs d'électricité à partir du mois de Juillet. Ce qui est déjà une bonne chose.

L'amélioration du climat des investissements constitue également un point sur lequel les autorités ont besoin d'avancer afin d'encourager l'investissement et accroître la croissance économique. Les autorités ont procédé à la refonte du Code Minier et Pétrolier, la mise en place des Zones Economiques Spéciales (ZES) et le développement du Partenariat Public Privé. In fine, il faudra s'assurer que toutes ces initiatives sont réellement favorables aux investissements tout en préservant les intérêts du pays et de l'Etat.

Et le dernier point et non des moindres, c'est le renforcement de la gouvernance économique et de la lutte contre la corruption. La réforme du système judiciaire ainsi que la question de la passation de marchés publics constituent des points clés à améliorer. Le recours au marché d'appel d'offres restreint et les marchés de gré à gré devraient être strictement limités. Pour ce qui est de la lutte contre la corruption, les réformes, qui sont très prometteuses dans leur élaboration, doivent faire l'objet d'une mise en application effective.

En 2016, est-ce que Madagascar est sous la menace de nouvelles perturbations économiques ?

Compte tenu des expériences passées, Madagascar reste très vulnérable aux chocs. Bien que, les chocs liés au désastre naturel sont minimisés, vu que la période cyclonique est déjà passée, les chocs liés aux prix des matières premières ainsi que le retard dans le décaissement des aides extérieures promises constituent encore des risques de perturbations pour l'économie. Toutefois, les perspectives de croissance restent meilleures comparées à l'année dernière, avec 4,1% cette année contre 3,1% en 2015. Et ce, grâce à certains facteurs propres aux pays, telles : une bonne perspective de récoltes ; une relance des activités touristiques et une reprise des investissements en vue de la préparation des différents événements internationaux. Par ailleurs, et ce malgré la hausse du prix du pétrole sur le marché international et la hausse annoncée des tarifs de la JIRAMA, l'inflation sera maîtrisée et sera contenue à un chiffre. Et ce, grâce en partie à la stabilité du taux de change depuis le début de l'année.



“AMÉLIORER L'ENVIRONNEMENT DES AFFAIRES À MADAGASCAR”, C'ÉTAIT LE THÈME DE LA DEUXIÈME TABLE RONDE ÉCONOMIQUE MADAGASCAR-UE QUI A EU LIEU EN MAI 2016.”

bien loin d'avoir le même impact que le Comesa, des abaissements tarifaires de 35,1 milliards d'ariary en 2015 contre 31,7 milliards d'ariary pour la SADC. “L'impact est encore minime par rapport aux autres accords régionaux à cause de la méconnaissance de l'accord et des procédures APEi par les opérateurs”, soutient Roger Rakotondrazaka, consultant - expert douanier. Le vrai départ serait acté en 2016. Il se pourrait toutefois qu'il y ait un excès d'optimisme si l'on se réfère aux résultats du premier trimestre 2016 où les pertes en droits de douanes et taxe n'ont été que de 1,8 milliard d'ariary, très loin des niveaux du COMESA et de la SADC respectivement de 8,2 milliards et 9,3 milliards d'ariary, plus qu'insuffisant pour atteindre 46 milliards d'ariary sur l'année.

Tout dépend en réalité de la connaissance des opérateurs économiques des avantages liés à l'APEi. Les biens primaires ont été taxés à 0% depuis 2014, ce sera donc l'augmentation des volumes d'importation qui va déterminer l'impact sur les recettes douanières. L'augmentation des pertes sera due par le passage des tarifs douaniers des biens intermédiaires de 20 à 8%, ainsi que ceux des biens finaux qui sont

passés de 20 à 15%. Le calendrier prévoit que tous les droits et taxes seront à 0% en 2022

DES POSSIBILITÉS D'EXPORTATION SANS DROITS NI TAXES

Adhérer à l'APE est une décision politique. Pour un pays en développement, c'est toujours risqué d'avoir un accord de coopération à part, car l'UE peut lui retirer les préférences. “Dans le cadre de l'APE, il n'y a pas de risque, car nous sommes obligés de respecter le traité de Lisbonne”, explique le Dr Anna Brzozowska, Trade Affairs Manager, Union Européenne. Toutes les politiques de l'Union doivent être en accord avec les politiques de développement. “S'il y a une crise entre l'UE et Madagascar, nous ne pourrions pas remettre en cause l'accord, car il y aura un impact sur le secteur privé malgache”, ajoute Anna Brzozowska. Un accord de partenariat prévient donc le manque de stabilité dans le domaine économique. L'experte en Commerce de l'UE souligne l'importance pour l'économie d'avoir un cadre qui puisse attirer les investisseurs et permettre le transfert de technologies.

“Il y a beaucoup d'entreprises européennes qui demandent à investir à Madagascar. Soit ils ne



SECTEUR
TEXTILE

SECTEUR
COMMERCE

SECTEUR
INDUSTRIEL

SECTEUR
ARTISANAT

SECTEUR
TÉLÉCOMMUNICATION

SECTEUR
HÔTELLERIE
ET RESTAURATION

SECTEUR
AGROALIMENTAIRE

SECTEUR
PÊCHE

SECTEUR
BIEN-ÊTRE

SECTEUR
MENUISERIE
INDUSTRIELLE



LA GARANTIE DE VOTRE FINANCEMENT

Immeuble Imanga Kely,
Kianja Rajoellsoa

Lot II K 1 Ambohitatovo - 101
Antananarivo Madagascar

Tel. : (+261) 20 22 211 00

Numéro vert gratuit (via Telma) :-
(020) 30 807 89

E-mail : information@solidis.org

Calendrier d'abaissement tarifaire "définitif" au titre de l'APEi

	2014	2015	2016	2017	2018	2020	2022
Biens primaires							
NPF 5%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%
NPF 10% ou 20%	NPF	0%	0%	0%	0%	0%	0%
Biens intermédiaires							
NPF 10%	8%	8%	8%	5%	5%	3%	0%
NPF 20%	20%	20%	8%	5%	5%	3%	0%
Biens finaux							
	20%	20%	15%	15%	10%	5%	0%
Biens exclus							
	NPF						

Source : DSCD

connaissent pas le marché, soit ils ont peur car ils ne trouvent pas le marché assez stable. La stabilité est vraiment le cœur du système du partenariat économique. Elle permet aux entreprises malgaches d'accéder à une technologie récente, former leurs collaborateurs... Le but est d'améliorer la production pour répondre aux besoins du marché européen. Si les entreprises n'utilisent pas ces technologies, ce n'est pas la faute de l'accord», martèle Anna Brzozowska. Elle estime que l'APEi amène beaucoup de possibilités d'exportation sans droits ni taxes. Le pays bénéficie d'un quota sur certains produits, ce qui veut dire absence totale d'obstacle. "Les termes de l'accord sont très généreux. Il y a beaucoup de possibilités et d'opportunités".

Les avantages de l'APEi sont aussi nombreux qu'inexploités. Le marché européen est ouvert à l'industrie du textile malgache avec un abaissement de 50% des barrières tarifaires. Minéraux, légumes frais, produits d'origine animale sont taxés à 25%. Il y a beaucoup de pays européens qui achètent des produits typiques de Madagascar. Le souci est qu'il n'y a pas assez d'investissements pour créer les chaînes de valeur. Il n'y a pas de limites, on peut tout exporter. Les barrières non tarifaires découragent cependant les opérateurs malgaches dont certains estiment qu'on leur exige plus qu'à d'autres pays. "Les normes sont égales pour tout le monde, pas spécialement pour Madagascar", rassure Anna Brzozowska. Elle estime que la stratégie d'exportation doit exprimer une volonté de surmonter les problèmes que l'on rencontre sur les marchés, qui sont les mêmes que ce soit pour l'UE ou le COMESA. Pour exporter, l'opérateur malgache doit trouver un partenaire en Europe. L'experte en Trade Affairs pense qu'aider les entreprises à identifier un marché et à percer ce dernier est un travail de longues années. "L'UE et Madagascar sont deux économies complémentaires, dit-elle. Il n'y a pas de compétition entre nous".

LA GARANTIE DE SOLIDIS : UN NOUVEAU PILIER DU SECTEUR PRIMAIRE

En tant que partenaire des établissements de crédits, Solidis ne cesse de développer son champ d'action. Prioriser la relance du secteur primaire, précisément de l'artisanat, l'agriculture et élevage, fait partie de ses nombreux objectifs. SOLIDIS va prêter main forte aux promoteurs dudit secteur. Compte tenu de leur motivation à améliorer leur production, la majorité de ses entrepreneurs du secteur primaire ne disposent pas de moyens financiers suffisants ; et s'ils souhaitent effectuer des prêts bancaires, les garanties réelles disponibles ne sont pas suffisantes pour financer le projet envisagé. C'est pourquoi, SOLIDIS GARANTIE a vivement renouvelé sa participation à la 10ème édition de la foire professionnelle dénommée FEPA ou Foire de l'Élevage et de la Protection Animale, qui s'est tenu à Nanisana du 18 au 22 mai dernier.

Sa présence consistait à faire connaître davantage sa mission principale en tant qu'établissement financier. Par ailleurs, SOLIDIS a proposé ses appuis aux promoteurs venus sur le site. La présentation d'une panoplie d'offres de garanties « sur mesure », basées principalement sur les attentes des participants et des visiteurs pour faciliter leur accès aux financements bancaires était à l'ordre du jour, à savoir la Garantie par Signature Individuelle (GSI) et l'offre AINGA.

Rappelons qu'en 2015, SOLIDIS a appuyé plus de 1 031 entrepreneurs malagasy dont 3%, soit 422, représente le secteur primaire.



FEPA 2016 à Nanisana